

**SAINTE MONTAINE SAUVEGARDE DE L'ENVIRONNEMENT**

**N°W183001161**

**24 RUE PRINCIPALE 18700 SAINTE MONTAINE**

**TELEPHONE 02 48 58 06 84**

# Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'association SMSE du 28/01/2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 Janvier à 17h15, les membres de l'association se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Montaine.

Conformément aux statuts : la convocation a été transmise par courrier poste et courriel

Etaient présents à cette assemblée générale extraordinaire : 35 adhérents et 42 pouvoirs reçus

Selon les statuts Article 12 : un quorum de 30% est nécessaire soit 31 sur 103 adhérents

Le taux de participation est de 77/103 soit 74%, le quorum est donc atteint

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Jean-Yves Debarre

## Ordre du jour : modification des statuts (Claude Tanneur).

Réécriture des statuts et ajout de la possibilité de mise en sommeil de l'association.

L'assemblée générale extraordinaire s'est ouverte à 17h15.

Il a été demandé aux adhérents de voter à main levée sur l'approbation de la modification des statuts.

**La modification des statuts est adoptée à l'unanimité par les participants de l'Assemblée générale extraordinaire.**

L'assemblée générale extraordinaire s'est clôturée à 17h 30.

Ste Montaine, le 28 janvier 2017

*Le Vice-Président Jean-Yves Debarre*

*La secrétaire Annick Baudoin*

*La trésorière Christiane Debarre*